

DELIBERATION N°2022.12.05
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 DECEMBRE 2022

L'an Deux Mille Vingt-deux, le quinze décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre REVERCHON, Maire.

Présents :

M REVERCHON, Mme REIX, Mme ALLAIN-MONNIER, M ZWISLER, Mme CARANO, M PHULPIN, Mme SIMON, M JOLY, M COLAS, Mme EYSSERIC, M FAVIER, M CHAVET, Mme ROUX, M LAUMAIN, Mme PAWLOWSKI, M CHUZEVILLE, M OZENFANT, M COLOMBIER, M ANDREO, M BRIZE, M CHETAIL.

Pouvoirs :

M DECEUR donne pouvoir à M ZWISLER
M PALTRINIERI donne pouvoir à M FAVIER
Mme COLLET donne pouvoir à M JOLY
Mme RAMPON donne pouvoir à Mme CARANO
Mme PIERI donne pouvoir à M PHULPIN
M BERNON donne pouvoir à Mme REIX
Mme JANODY donne pouvoir à Mme SIMON

Excusée : Mme SEGURA

Date de Convocation du Conseil Municipal : 08 décembre 2022

Mme REIX a été élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

Nombre de Conseillers : 29 En Exercice : 29 Présents : 21 Votants : 28

CAVBS - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (R.P.Q.S.) DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE L'ANNEE 2021

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 3 du décret du 6 mai 1995, le rapport sur les déchets ménagers émanant de la Communauté d'Agglomération de Villefranche-sur-Saône doit être présenté au Conseil Municipal.

Ce rapport présente les missions qu'assure la CAVBS en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés, le traitement des déchets est de la compétence du Sytraival. L'Agglomération a approuvé en septembre 2022 ce rapport de l'année 2021.

Monsieur le Maire informe qu'un exemplaire de ce rapport a été remis à chacun, et qu'il est à la disposition du public.

L'exposé du Maire entendu,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (M Andreo absent à ce vote),

Le Conseil :

- DONNE acte de la présentation devant le Conseil Municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (R.P.Q.S.) de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de l'année 2021.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Jassans-Riottier, le 15 décembre 2022

Jean-Pierre REVERCHON

Maire

